



|                                                                                                                                                                               |                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>École Primaire Simone Veil<br/>79 Chemin de l'Église<br/>73100 Mouxy<br/>04 79 61 62 05<br/><a href="mailto:ce.0731063j@ac-grenoble.fr">ce.0731063j@ac-grenoble.fr</a></p> | <p><b>PROCÈS VERBAL<br/>CONSEIL D'ÉCOLE 3<sup>ème</sup> TRIMESTRE<br/>16 juin 2022 – 18h30</b></p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Circonscription : Aix-les-Bains**

**Présents :**

**Président (directeur d'école) : M. Déchêne-Cotillon**

**Inspectrice de l'Éducation Nationale : Mme Lucas**

|                                |                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Équipe enseignante :           | Madame Clément (PS-MS)<br>Madame Clair (MS-GS)<br>Madame Comas (GS-CP)<br>Madame Champier (CP-CE1)<br>Madame Mermoud (CE1)<br>Madame Guillotin (CM1)<br>Madame Barbason (CM2)                                                                             |
| Le Maire ou son représentant : | <u>Représentants mairie :</u><br>Monsieur Filippi (Maire)<br>Madame Agnus (Élue)<br>Madame Vermeerbergen (Élu)                                                                                                                                            |
| Invités :                      | <u>Représentants des parents d'élèves :</u><br><u>Titulaires :</u><br>Madame Bianchi<br>Madame Bonvalet<br>Madame Préclaire<br>Madame Seghir<br>Madame Mendez<br>Madame Ros<br>Madame Miternique<br><u>Suppléants :</u><br>Madame Albert<br>Madame Bichet |

|  |                                                                                                                                                                         |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Monsieur Ros<br>Madame Rey-Gorrez<br>Madame Blache-Leclerc<br><u>Membres de l'Association des Parents<br/>d'Élèves de Mouxy :</u><br>Madame Gilbert<br>Monsieur Labadie |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Excusés :**

Monsieur Guichon (CE1)

Madame Bourgeois (CE2)

Madame Vibert (ATSEM)

Madame Aviron (ATSEM)

Monsieur Toussaint (représentants des parents d'élèves suppléant)

Début du conseil d'école : 16 juin 2022 – 18h45

Secrétaire de séance : Mme Bonvalet – parent d'élève déléguée titulaire

La séance commence par l'approbation des PV de l'année scolaire.

Les membres approuvent à l'unanimité le PV du conseil d'école du 19 octobre 2021.

Les membres approuvent à l'unanimité le PV du conseil d'école du 27 janvier 2022.

**Éducation nationale :**

**I. Parcours de l'élève :**

**A. Évaluations des élèves :**

**a. Les évaluations de l'école :**

Les évaluations présentées au deuxième conseil d'école sont celles qui ont été réalisées tout au long de l'année scolaire.

Les bilans sont saisis dans LSU via Edumooov pour certaines classes.

Outre les résultats qui relèvent individuellement de chacun des élèves, nous pouvons souligner plusieurs points.

En effet, dans l'ensemble des classes, les différentes compétences abordées dans le nouveau projet d'école correspondent toutes à des compétences où les élèves rencontrent de nombreuses difficultés. Le niveau scolaire est assez homogène selon les différentes classes.

De plus, il est à noter que les évaluations sont assez bien vécues par les élèves. Celles-ci sont réalisées de telle façon à ne pas mettre en difficulté les élèves.

## **b. Les évaluations nationales :**

### **1. Présentation :**

Des évaluations en mathématiques et en français ont été réalisées à l'échelle nationale pour l'ensemble des écoles par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Ces évaluations ont lieu en septembre et en février pour les CP et seulement en septembre pour les CE1.

Le but de ces évaluations nationales est d'aider les enseignants à choisir la démarche la plus adaptée à la réussite de chaque élève.

Ce point d'étape doit fournir aux enseignants des repères actualisés sur les progrès réalisés par les élèves, en complément des observations conduites en classe. Ces nouveaux repères permettent de répondre de manière précise et personnalisée aux besoins des élèves.

Elles se réalisent toutes sur des cahiers d'exercices spécialement adaptés aux élèves, notamment pour les élèves en situation de handicap.

Les enseignants ont saisi les réponses des élèves dans une application spéciale. Ils disposent plus tard d'un bilan individuel pour chaque élève et peuvent donc différencier et adapter leur enseignement. Trois groupes sont alors réalisés par l'application avec notamment les groupes à besoin et les groupes fragiles en fonction des différentes compétences.

Les évaluations étaient prévues pour janvier, néanmoins, compte-tenu du contexte sanitaire, celles-ci ont été repoussées à mars.

Elles ont pu finalement être réalisées, les résultats sont les suivants.

De plus, un dispositif spécifique a été mis en place, depuis septembre 2020, pour évaluer les impacts de la crise sanitaire. 60 000 familles d'élèves de CP et CE1, tous les directeurs et toutes les directrices d'école élémentaire, ainsi que les enseignants et les enseignantes de CP des 1 000 écoles du panel DECCS ont été interrogés entre septembre 2020 et janvier 2021 sur ce sujet. Ce dispositif comprend également une évaluation des élèves du panel Une évaluation par le biais d'un cahier d'exercice de langue et de mathématiques a été effectué en fin d'année scolaire.

## 2. Analyse des résultats en CP :

Les différents items évalués reflètent le niveau d'acquisition des élèves.

Le tableau ci-dessous présente les différents résultats en fonction des compétences évaluées en septembre et en mars.

| <b>Compétences</b>                                                       | <b>Résultats en septembre</b> | <b>Résultats en mars</b>   |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------|
| <b><i>Lire des nombres entiers</i></b>                                   | <b>Très bons résultats</b>    | <b>Très bons résultats</b> |
| <b><i>Écrire des nombres entiers</i></b>                                 |                               |                            |
| <b><i>Quantifier des collections</i></b>                                 |                               | <b>Non évalué.</b>         |
| <b><i>Comparer des suites de lettres</i></b>                             |                               |                            |
| <b><i>Connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent</i></b> |                               | <b>Très bons résultats</b> |

***Comprendre des phrases  
lues par l'enseignant***

Résultats modestes

***Reproduire un assemblage***

Résultats modestes

***Reconnaître des lettres***

Non évalué.

***Manipuler des phonèmes***

Résultats faibles

***Manipuler des syllabes***

Résultats modestes

***Comprendre des mots lus  
par l'enseignant***

Non évalué

***Comprendre des textes lus  
par l'enseignant***

***Résoudre des problèmes***

***Comparer des nombres***

***Associer un nombre à une  
position***

Résultats faibles

|                                                 |             |                     |
|-------------------------------------------------|-------------|---------------------|
| <i>Écrire des syllabes simples et complexes</i> | Non évalué. | Résultats modestes  |
| <i>Écrire des mots</i>                          |             | Résultats faibles   |
| <i>Lire à voix haute des mots</i>               |             | Très bons résultats |
| <i>Lire à voix haute un texte</i>               |             |                     |
| <i>Comprendre des phrases lues seul</i>         |             | Résultats faibles   |

### 3. Mise en perspective : remédiations et bilan :

Au niveau de l'école, on relève les mêmes tendances que pour les évaluations nationales réalisées en septembre : les compétences fragiles ou faibles demeurent très souvent les mêmes d'une année scolaire sur l'autre.

Les évaluations nationales apportent des éléments pour l'enseignement même si ces indications doivent être nuancées : d'une part par le fait que les enseignants connaissent davantage leurs élèves et ce plus rapidement en septembre à la vue de l'effectif réduit. D'autre part, il existe nécessairement un décalage entre les connaissances vues en classe et les compétences des évaluations nationales.

La complexité du processus -notamment concernant la saisie des résultats- a été soulignée.

Concernant les deux niveaux plusieurs remédiations ont été mises en place :

- Liaison approfondie avec la maternelle notamment le Cycle 1 : tant l'année scolaire précédente que pour cette année scolaire.

- Projets personnalisés concernant les élèves en difficulté ou grande difficulté avec programme personnalisé
- Aide Pédagogique Complémentaire notamment langage, numération et résolution de problèmes
- Des pratiques de classe davantage différenciées et ciblées avec des temps de lecture plus importants (avec l'adulte, par petit groupe ou en binôme)
- Réflexion sur les grands axes et actions du projet d'école ; travail de la part de l'équipe pédagogique
- Décloisonnement entre les différentes classes quand le contexte sanitaire le permettra.

## **B. Bilan des actions d'aide et d'accompagnement mise en place :**

### **a. Les APC (activités pédagogiques complémentaires) :**

Les APC correspondent à du temps que les enseignants doivent obligatoirement consacrer aux élèves.

Pour chaque enseignant, 36 heures d'APC sont allouées à l'année scolaire (sauf pour le directeur qui est déchargé de ces 36 heures). Pour la classe de CM1, Mme Guillotin effectue des APC à hauteur de 12h (33%).

Néanmoins, des petites « décharges » d'APC sont présentes pour plusieurs enseignants notamment pour la saisie des résultats des évaluations en CP ou CE1 (de l'ordre de 6h). Les enseignants n'effectuent donc que la différence au niveau du nombre d'heures d'APC

Ces aides pédagogiques complémentaires ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement.

Elles offrent un large champ d'action pédagogique permettant d'apporter aux élèves concernés sélectionnés par l'enseignant en fonction de leurs difficultés, un accompagnement différencié et adapté aux besoins de chacun afin de susciter et renforcer le plaisir d'apprendre.

Les enseignants travaillent prioritairement les domaines de la langue et des mathématiques lors de ces APC.

Les APC se déroulent aux horaires et jours choisis par l'enseignant responsable. Dans l'école, l'ensemble des APC durent au minimum 30 minutes et ont lieu en fin de journée ou pendant la pause méridienne dans la semaine.

Le bilan de ces actions est très positif. Les élèves en difficulté ont été pris en charge en APC et en soutien pour réaborder des notions clés dans les apprentissages. Les progrès imputés à ce dispositif sont difficiles à évaluer tant les dispositifs d'accompagnement sont complémentaires les uns des autres. L'équipe note l'investissement de la part des familles et des enfants.

#### **b. Les stages de soutien :**

Lors des vacances scolaires (sauf les congés d'hiver), le Ministère de l'Éducation Nationale offre la possibilité, aux enseignants volontaires, de prendre en charge un ou des groupes d'élèves en difficulté.

L'accueil des enfants s'effectue bien entendu sur la base du volontariat.

Ces stages de réussite sont proposés aux élèves rencontrant le plus de difficulté pour consolider les acquis fondamentaux, tout particulièrement en français et en mathématiques, ou combler des lacunes en travaillant en petit effectif.

Le directeur s'était porté volontaire au sein de l'école pour encadrer ces stages lors des vacances scolaires.

Aux vacances d'automne, à celles de février, des élèves de CE et CM étaient pris en charge. Au printemps, seulement des élèves de CM ont été pris en charge.

Des stages auront probablement lieu pendant les vacances d'été selon des modalités définies ultérieurement.

## **C. Bilan des actions cycle 3 et de la liaison GS / CP :**

### **a. Bilan des actions cycle 3 :**

Outre les compétences et objectifs en langue et en mathématiques, grands enjeux du cycle 3, plusieurs autres actions ont été menées tout au long de l'année scolaire.

Tout d'abord en CM1, un travail culturel autour du cinéma, souvent méconnu chez les enfants, a été mené. Les élèves ont pu se familiariser davantage avec les techniques de montage et de réalisation d'un film. Les progrès et acquisitions sont de qualité.

Ce travail culturel est poursuivi sous forme de différents ateliers sur des thématiques choisies par des groupes en CM2 comme la cour de récréation ou la collecte des Restos du Cœur. Le bilan de ces différentes actions est très positif.

De plus, en CM1, un travail devait se réaliser autour des jeux olympiques. Le manque de temps et d'intéressement de la part des élèves a nécessité un remodelage du projet. Néanmoins, la suite de celui-ci s'est poursuivie en CM2 avec l'intervention de stagiaires STAPS. Celle-ci s'est très bien déroulée et les élèves ont pu apprécier la venue d'autres intervenants.

En CM1, les élèves sont familiarisés au monde numérique à travers l'utilisation de l'outil informatique et d'une application pour la classe. Le bilan est très positif, l'ensemble des élèves de la classe a su se familiariser avec ce nouvel outil.

Ensuite, en CM2, ces objectifs se poursuivent avec l'utilisation d'outils numériques performants au service des apprentissages. Le permis internet a été également passé en milieu d'année scolaire par les élèves de CM2. L'intervention par les officiers de police apporte une réelle plus-value auprès des élèves...

Pour cette fin d'année scolaire, les élèves de CM2 s'investissent également pour la kermesse où des stands seront tenus. Une boom est en cours d'organisation par un groupe d'élèves.

Le but principal de ces projets cycle 3, notamment en CM2, est la compréhension que chaque élève peut agir sur la société.

## **b. Bilan de la liaison GS/CP :**

Les enseignantes de GS ont rappelé le fait que compte-tenu de la crise sanitaire, les échanges n'ont pas eu lieu.

Néanmoins, durant cette période 5, les enseignantes mettent en place un décloisonnement GS/CP sur 4 classes.

Ce décloisonnement a lieu pendant la sieste des petites sections et prévoit des groupes de GS/CP, mélangés.

Plusieurs thématiques sont abordées par les enseignantes : défi mathématiques, questionnement du monde (notamment l'aspect scientifique), lecture, éducation musicale.

## **II. Projet et vie de l'école :**

### **A. Bilan des actions du projet d'école :**

Chaque école, en fonction de ses singularités propres, possède un projet d'école. Par définition, aucun projet d'école n'est semblable.

Le projet d'école s'articule autour de plusieurs points clés essentiels dans la réussite des apprentissages des élèves, comme nous l'avons évoqué précédemment.

Les illustrations du projet d'école cette année ont été multiples.

Tout d'abord, la majeure partie de ces illustrations se réalise au sein même de la classe, avec des éléments sur lesquels l'enseignant insiste davantage. Ceci s'illustre par les consignes, par de l'enseignement explicite ou même un travail approfondi en compréhension de texte, en résolution de problème, en expression écrite (axes du projet). La valorisation est également présente en expression écrite.

Ensuite, les élèves utilisent également des outils de différenciation comme l'aide de l'adulte, consigne spéciale, outils : l'ardoise, les tables, l'opération à poser ou « décorticage » pour la résolution de problème par exemple.

L'usage du numérique est facilité par les VPI et les TBI présents dans les classes.

Enfin, d'autres actions relèvent davantage du domaine collectif et nécessitent une réflexion plus approfondie de la part des enseignants : mise en place de temps communs entre enfants, attention, difficulté scolaire ou l'inclusion des enfants.

La question de la difficulté scolaire a été longuement étudiée et analysée par l'équipe enseignante afin de la traiter de la manière la plus efficiente possible.

## **B. Bilan des actions des projets de classe :**

### **a. Bilan des actions communes de l'école :**

#### **1. Les temps républicains :**

Durant l'année scolaire, plusieurs temps républicains ont été organisés.

En effet, le premier concernait l'ensemble de l'école avec l'homme à Samuel Paty. Celui-ci s'était organisé sous différentes formes en fonction de l'âge des élèves.

Ensuite, les classes de CM1 et CM2 ont participé aux cérémonies du 11 novembre et du 8 mai.

Ces initiatives, lourdes de symbole, représentent des actions concrètes illustrant tout à fait le parcours citoyen auquel les élèves participent tout au long de leur scolarité. Ce parcours citoyen s'inscrit dans le projet global de formation de l'élève, véritable citoyen en devenir. Adossé aux enseignements, en particulier à l'enseignement moral et civique, il concourt à la transmission aux enfants des valeurs et grands principes de la République (laïcité, respect mutuel, lutte contre toutes les formes de discrimination et contre le racisme).

#### **2. Collectes :**

Une belle quantité de bouchons et couvercles en plastique ont été collectés tout au long de l'année scolaire. La collecte de piles a connu moins de succès.

#### **3. Festival du livre :**

Ainsi que nous l'avons déjà précisé, l'école a participé en décembre au festival du livre de Lyon. Cette manifestation annuelle a pour but de promouvoir la lecture à l'école primaire en présentant une sélection d'ouvrages variés, attractifs et adaptés aux différents niveaux.

Le dispositif sera reconduit les années scolaires suivantes afin de familiariser par tous les moyens les élèves au monde du livre.

#### **4. Théâtre :**

Deux lectures, accompagnées d'un temps d'échange, de contes ont été réalisées pour les élèves allant de la PS au CE1 par un professionnel.

De plus, les CE2 et CM ont pu participer à la mise en voix et surtout en espace de texte.

Le bilan de l'action est très positif ayant un apport très professionnel.

#### **5. Le conseil d'école d'élèves :**

L'ensemble des conseils d'école d'élèves n'a pas pu se dérouler cette année compte-tenu du contexte sanitaire. Ils ont été remplacés par des conseils de classe au sein de chacune d'entre elles.

#### **6. Projet de la cour de récréation :**

Un travail important a été réalisé en ce sens par les élèves de CM2. En effet, ces derniers ont présenté au directeur ainsi qu'à la mairie les différentes propositions pour permettre une réalisation courant l'été. Des installations ont été déjà réalisées notamment les cages de foot, un panier de basket, des tables.

Les plans s'étaient articulés autour de l'aménagement de plusieurs zones dans cette cour de récréation : espace calme, sport intensif, jeux ou autres... Plusieurs propositions étaient très onéreuses et ne pouvaient être réalisées. Le projet s'effectuera avec une orientation moins « verte » que prévu mais des aménagements sont réalisés et prévus pour les vacances d'été. La réflexion des élèves se concrétisera quand même par de nouvelles réalisations.

#### **7. Charte PE-ATSEM :**

Les enseignantes du cycle 1, en liaison avec les services municipaux ont élaboré conjointement une charte des ATSEM.

Cette charte sert de document de référence pour travailler en collaboration pour les élèves. Le cadre d'intervention sera formalisé afin de différencier le rôle et la place de chacun afin d'apporter des réponses aux interrogations des ATSEM et enseignants. L'objectif est de fluidifier encore davantage le travail quotidien et de clarifier les questionnements éventuels.

## **8. La bibliothèque municipale :**

Les accueils avec la bibliothécaire se sont poursuivis durant toute l'année scolaire. Le travail a été vraiment très apprécié de tous et se révèle très bénéfique pour les enfants. Toutes les classes se sont rendues à la bibliothèque, les élèves de CM2, quant à eux, effectuant des recherches sur Internet, sous la houlette de la bibliothécaire.

Les classes de maternelle ont bénéficié de lectures une fois par semaine le vendredi après-midi. L'emprunt des livres avait lieu une semaine sur deux.

Les classes du CP jusqu'au CM1 ont pu bénéficier d'interventions lecture par la bibliothécaire. Un temps commun, une fois par mois, par classe où la bibliothécaire lisait et prenait un temps d'échange avec les enfants. Après un temps de découverte de la bibliothèque, ces derniers pouvaient également emprunter un livre à la fin de la séance.

La fin de l'année a été plutôt réservée à la mise en place du concours lecture.

Plan de relance numérique :

Un certain nombre de demandes d'équipements a été effectuée : des ordinateurs portables pour les enseignants et pour la direction, des VPI dans les classes 3, 4, 5, un lot de tablettes (accompagnées de l'ensemble de leurs accessoires), des ressources pédagogiques éducatives.

Plusieurs vagues d'achats ont été effectuées par le directeur en collaboration avec les services municipaux : PCs, tablettes et accessoires ; VPI et visualiseurs puis quelques ressources pédagogiques.

L'ensemble est opérationnel malgré le temps de configuration assez conséquent des différents matériels.

## **9. Plan de prévention contre le harcèlement scolaire :**

Un plan de prévention des situations de harcèlement scolaire a été élaboré à l'école et est ainsi prêt à être déployé. Le directeur mentionne le fait que le travail en lien avec la municipalité est engagé.

Ce phénomène grandissant dans les écoles nécessite la plus haute vigilance de la part de tous les membres encadrant les enfants.

Le traitement de chaque situation de harcèlement suit un protocole national très cadré.

Les classes d'élémentaires ont pu bénéficier de deux interventions de l'association Enfance 73. Celles-ci ont permis aux enfants d'aborder et de réfléchir au problème du harcèlement scolaire.

#### **10. La liaison maternelle-élémentaire et élémentaire-collège :**

Cette double liaison s'illustre de différentes façons.

Concernant la liaison maternelle-élémentaire elle a été réalisée tout au long de l'année concernant les différents apprentissages. Un décloisonnement entre les mêmes niveaux a eu lieu lorsque le contexte sanitaire l'a permis. De plus, d'un point de vue purement administratif, des réunions abordant le suivi des élèves, au sein de l'école, sont organisées.

Pour ce qui est de la liaison école-collège, celle-ci n'a pas que très peu débuté sur le plan pédagogique (manque de lien du côté du collège). La liaison administrative s'est effectuée en fin d'année à travers la transmission de documents de suivi des élèves. Une présentation du collège a été faite aux CM2 du secteur. De plus, le collège effectue une opération « portes ouvertes » le 1<sup>er</sup> juillet.

#### **11. L'aide aux devoirs :**

Suite à une demande d'un nombre conséquent de familles, en collaboration avec le directeur, la mairie a souhaité mettre en place un dispositif d'aide aux devoirs sur inscription par période.

Une enquête a été menée afin de cerner davantage les besoins. Plusieurs créneaux ont été ensuite proposés, regroupant plusieurs niveaux. Les CE2-CM sont pris en charge le lundi et le jeudi par M. Déchène-Cotillon quant aux CP-CE1 le jeudi uniquement par Mme Bourgeois.

Faute d'un nombre conséquent d'inscrits, la séance initialement prévue le lundi pour les CP-CE1 a été annulée.

Le bilan est très positif étant donné le retour des parents des élèves inscrits. Le dispositif répond à un réel besoin et des nouveaux élèves s'inscrivent à cette aide aux devoirs.

#### **12. Les stages réussite :**

L'Éducation Nationale offre la possibilité, pour les enseignants volontaires, d'organiser des stages de soutien durant certaines périodes d'interruption pédagogique.

Comme évoqué précédemment, ce fût le cas aux différentes vacances scolaires.

Le bilan de ces stages de réussite est très positif. Les élèves ont pu revoir, réaborder, consolider des notions vues en classe précédemment, de manière plus ludique, afin de permettre l'amélioration durable des résultats.

### **13. Le site internet de l'école :**

En lien avec les parents d'élèves délégués, le directeur a mis en place un site internet pour l'école.

Ce site internet, à travers une page privée pour l'école, permet de centraliser les informations « brutes » tout en mettant également à disposition certains documents et informations valables tout au long de l'année scolaire.

L'ensemble des publications est doublé d'un envoi par mail.

Le retour est plutôt positif étant donné le nombre de vues et recherches de et au sein de celui-ci.

#### **b. Bilan des actions des classes :**

##### **1. La classe de CM2 :**

La classe de glisse à Valmenier s'est déroulée du 21 au 27 mars. Le travail en lien avec cette classe s'est poursuivi tout au long de l'année scolaire. Les élèves ont mis en place une tombola avec plus de 1000 € de lots. 813 euros ont été rapportés par cette tombola.

La région a subventionné la classe à hauteur de 500 € (argent utilisé pour les livres photos).

Il est à noter que les élèves ont reçu, au minimum, la 1<sup>ère</sup> étoile.

La classe était également engagée dans la mission alpha, le projet était déjà achevé lors du précédent conseil d'école. Un diplôme avait été reçu.

Les stagiaires STAPS sont intervenus dans l'école (12 séances) pour mettre en place des séquences sportives au stade. Des olympiades ont eu lieu.

Les différents projets de classe notamment la collecte pour les restos du cœur s'est réalisée en début d'année. Les élèves étaient très engagés dans cette réalisation.

D'autres projets ont été bien réalisés notamment le rallye mythologique ou le projet concernant la cour de récréation.

## **2. La classe de CM1 :**

La classe de CM1 devait travailler autour de deux thématiques : la montagne et l'image animée ou non.

Une étude approfondie sur les aménagements réalisés pour les différentes épreuves olympiques des JO d'Albertville devait se réaliser. Néanmoins, faute de temps de temps lié à différents points et d'intéressement des élèves à cette thématique, cette idée a été abandonnée.

Néanmoins, l'image animée ou non a été abordée en lien avec des techniques cinématographiques « pures ».

En effet, le travail s'est effectué à travers une étude historique du cinéma et de l'image animée. L'analyse des différentes étapes de réalisation d'un film (scénario, cadrage, montage et tournage) et la face cachée des scènes qu'ils apprécient a été abordé. Les élèves ont été très intéressés et motivés par ce qui leur a été proposé.

Le projet architecture s'est également déroulé en fin d'année scolaire. Les élèves ont pu travailler l'espace vécu, naissant de l'espace et du temps. Cette thématique a passionné les élèves tant sur le fond que la forme proposée. Ils s'y sont tous très investis...

## **3. Le projet d'intervention sécurité routière :**

Toutes les classes de maternelle ont été sensibilisées à la sécurité routière avec « Zou le loup ! ». L'intervention de l'association était gratuite en échange d'une proposition de vente de leur livret. Les enfants comprennent comment être bien attaché et bien protégé dans une voiture. Ils ont été très sensibilisés à cette notion. Cette thématique sera longuement revue tout au long de l'année.

## **4. Les classes de CM2 et CE2 :**

Les deux classes ont participé au permis piéton pour les CE2 et au permis internet pour les CM2. Ces permis se déroulent en partenariat avec la gendarmerie d'Aix-les-Bains.

La première intervention (d'une durée de 35 à 45 minutes selon le permis et selon la participation des enfants) a consisté en la présentation du permis et la remise du matériel pédagogique (livrets et DVD).

À l'issue, l'enseignant dispense à sa guise les séances de formation sur 4 semaines.

Une deuxième intervention est consacrée à l'évaluation des enfants (environ une demi-heure).

Lors de la troisième séance, les permis ont été remis, en présence des enseignants, du directeur, d'un représentant de la mairie, du Commandant de Brigade et du Correspondant du Dauphiné Libéré.

Une majorité d'élèves a réussi les différents permis. Les apprentissages ont été parfois difficiles mais la réussite a récompensé les efforts par la suite.

### **5. Les classes de cycle 2 :**

Un cycle natation de 10 séances s'est déroulé pour les classes de GS-CP, CP-CE1, CE1, CE2.

La familiarisation avec le milieu aquatique par le biais d'apprentissages multiples en fonction des élèves s'est effectuée tout au long des séances.

Une élève était en situation de handicap moteur. Le directeur de l'école déplore le fait qu'il a été impossible, après avoir sollicité tous les transporteurs du secteur (9), de mettre en place d'un bus adapté PMR pour effectuer les allers-retours à la piscine. La prise en charge du handicap est l'affaire de tous et chacun, dans son domaine, doit y contribuer de son mieux.

### **6. Les classes de CE2 et de GS-CP :**

Le projet autour des contes avance et les élèves ont pu en découvrir plusieurs. La sortie aux Aillons, « au pays suspendu des géants » a eu lieu début juin. L'ensemble s'est très bien déroulé.

### **7. Les classes de GS-CP et CP-CE1 :**

Le projet avec les messagères du tri s'est déroulé en fin d'année scolaire. Il a permis de sensibiliser les enfants à la question du tri des déchets avec Grand Lac.

Une sortie en fin d'année est prévue avec pour une classe un pique-nique 0 déchets.

Une demande avait été faite auprès de la mairie pour équiper les salles de classes de corbeille de tri. Des sacs ont été fournis par Grand-Lac.

## **8. La classe de PS-MS et MS-GS :**

Tout d'abord, le projet autour des 5 sens s'est poursuivi tout au long de l'année après une présentation des 5 sens et l'analyse de la vue. L'odorat et le goût ont été abordés durant cette période.

Des jeux et expériences sur l'écoute, écoute de morceaux de musique variés (intensité, hauteur), instruments de musique ont été mis en œuvre dans la classe.

Les ateliers finaux ont été consacrés à la création d'un album sur le thème des 5 sens.

Ensuite, un travail autour du respect tant de soi que des autres a été réalisé toute l'année scolaire.

3 grands axes étaient prévus : connaître son corps et en prendre soin, vivre ensemble et respecter sa planète.

La première partie s'illustre autour des 5 sens mais aussi des règles d'hygiène.

L'aspect du vivre ensemble a été longuement abordé tant concernant le moi que les autres.

Un travail sur les jardins de l'école, l'environnement proche mais aussi les comportements responsables à adopter a eu lieu.

France Nature Environnement Savoie est intervenue en classe afin d'aborder le respect de la nature notamment en forêt.

Le projet avec l'association s'est également poursuivi au printemps avec deux sorties sur le terrain dans l'environnement proche de l'école.

Une sortie raquette a eu lieu pour les deux classes.

## **9. Les classes de PS-MS, MS-GS et le périscolaire :**

Un travail a été mené autour de règles de vie collective notamment pour tous les espaces partagés comme les toilettes, les couloirs ou même l'espace de sieste (où une continuité de responsabilité s'effectue).

L'objectif étant d'harmoniser l'ensemble des règles établies par les acteurs de terrain pour permettre une réelle continuité de cadrage pour les élèves.

## 10. Les classes de PS-MS, MS-GS et CM1 :

Le projet de lecture a repris en milieu d'année. Chaque lundi et mardi, 2 élèves de CM1 devaient lire un album aux PS-MS et MS-GS. L'album était travaillé en amont par les élèves de CM1 afin d'avoir une diction parfaite mais aussi pour poser des questions à leurs camarades. Ce type d'action permettait aussi de renforcer les liens entre les élèves de différents niveaux.

Mme l'Inspectrice de Circonscription souligne l'engagement des enseignants pour jalonner le parcours des élèves de différents projets.

### C. Présentation du nouveau projet d'école :

Le projet d'école avait d'ores et déjà été repris avec des actions nouvellement inscrites à la rentrée scolaire 2021.

Néanmoins, un nouveau projet a été construit. Il s'appuie sur le bilan du précédent et surtout prend en compte les réussites mais aussi les difficultés présentes des élèves...

Des axes et objectifs, déjà inscrits au précédent sont repris en recentrant les actions afin de permettre une meilleure réussite des élèves.

4 volets sont présents, des objectifs et actions y sont déclinés. Les actions seront présentées, au fur et à mesure de leurs réalisations durant les 3 années à venir.

- Volet 1 : les apprentissages et le suivi des élèves.

Objectifs :

- ✓ Améliorer la compréhension des consignes
- ✓ Améliorer la compréhension de texte.
- ✓ Concevoir et écrire de manière autonome un texte cohérent en utilisant ses connaissances orthographiques et grammaticales.
- ✓ Résoudre les problèmes relevant des quatre opérations.
- ✓ Organiser les données en sachant lire et utiliser un graphique.
- ✓ Maintenir son attention le temps d'une activité.
- ✓ Utiliser le numérique comme source de culture ou de pré-construction de projet culturel.
- ✓ Généraliser l'usage des outils numériques présents dans l'école.

- ✓ Aménager les apprentissages pour permettre l'inclusion des élèves en situation de handicap.
  - ✓ Mettre en place une pédagogie différenciée.
  - ✓ Mettre en place les différents plans d'accompagnement des élèves et les rendre plus efficaces.
  - ✓ Suivre le parcours individuel de chaque élève pour permettre une meilleure prise en charge.
- Volet 2 : le bien-être de l'élève, le climat scolaire :

Objectifs :

- ✓ Favoriser la découverte de l'environnement naturel, artistique et culturel, proche entre lac et montagne et agir pour sa protection.
  - ✓ Faire prendre conscience du corps et travailler l'hygiène avec les élèves.
  - ✓ Utiliser de manière adéquate les nouveaux espaces de la cour de récréation.
  - ✓ Œuvrer contre le harcèlement scolaire.
  - ✓ Enrichir le parcours citoyen des élèves avec des cérémonies républicaines.
  - ✓ Sensibiliser les enfants et les parents à l'usage des écrans
  - ✓ Participer au permis piéton et au permis internet en lien avec les forces de l'ordre.
- Volet 3 : les acteurs et le fonctionnement de l'école.

Objectifs :

- ✓ Faire vivre la charte des ATSEM.
  - ✓ Inclure davantage les AESH dans le fonctionnement de l'école.
  - ✓ Favoriser les liaisons avec le périscolaire.
  - ✓ Favoriser les liaisons intra et inter-cycle.
  - ✓ Favoriser la co-éducation en rencontrant les parents 2 fois par an.
  - ✓ Mettre en place des temps de visites et d'accueil commun pour préparer la rentrée scolaire.
  - ✓ Inviter les parents lors de journées spécifiques.
  - ✓ Développer le rôle institutionnel des parents d'élèves délégués.
  - ✓ Informer les parents et les partenaires du fonctionnement de l'école.
- Volet 4 : l'école dans son environnement institutionnel.

Objectifs :

- ✓ Généraliser l'usage du numérique pour la communication.
- ✓ Suivre une démarche administrative cohérente.
- ✓ Mettre en place des liaisons avec les autres écoles et le collège de secteur.

### **III. Fonctionnement de l'école :**

#### **A. Bilan des exercices de sécurité :**

Plusieurs exercices ont été effectués avant le 2ème conseil d'école : 4 Plans Particuliers de Mise en Sûreté (2 attentat /intrusion confinement, 1 attentat/intrusion fuite, 1 risque majeur) ainsi que 3 exercices incendie. D'autres exercices ont été réalisés entre le 2ème conseil d'école et celui-ci :

Tout d'abord, nous avons procédé à un exercice de confinement "attentat/intrusion" le 10 février. Ce fut le premier exercice dans lequel la fuite et le confinement étaient testés simultanément. En effet, en fonction de leurs positions, les élèves ne devaient pas tous suivre les mêmes consignes.

Le même type d'exercice a été renouvelé aussi bien le 12 avril et le 13 mai.

Sur ces trois exercices, aucun dysfonctionnement n'est à relever si ce n'est le fait que chaque enseignant doit être capable de se séparer d'une partie du groupe de ses élèves afin de protéger le maximum d'élèves de l'école notamment sur les temps de récréation.

Ensuite, deux exercices de type risques majeurs, confinement ont été réalisés. Ceux-ci se sont déroulés le 08 mars et le 30 mai.

La mise en place de ces deux exercices ne perturbe pas vraiment le fonctionnement de l'école si ce n'est l'accès à l'extérieur. L'ensemble s'est très bien déroulé et le confinement est très rapide.

Enfin, trois exercices incendie ont été réalisés. Certains ont eu lieu lorsqu'une partie des enfants étaient en récréation, ou non. Ils ont eu lieu le 03 et 31 mars ainsi que le 05 mai. Les temps de mise à l'abri étaient respectivement les suivants : 2 min 10, 1 min 55 et 2 min 05. Les lieux de refuge doivent bien être atteints, avec cahier d'appel, même si ce ne sont que des exercices. On doit reproduire les conditions réelles.

Au total, durant toute l'année scolaire, ont été mis en place : 9 Plans Particuliers de Mise en Sécurité (2 attentat/intrusion confinement, 4 attentat/intrusion fuite, 3 risque majeur) ainsi que 5 exercices incendie.

Il est à noter que le déclenchement des alarmes PPMS attentat/intrusion n'est toujours pas en adéquation avec les besoins d'une école.

M. le Maire ajoute qu'une formation incendie a été proposée aux enseignants où peu y ont assisté. Une discussion a eu lieu concernant la formation proposée.

Des travaux ont eu lieu notamment en termes d'installation

Mme l'Inspectrice de Circonscription mentionne que le nombre d'exercices réalisés est supérieur à ce qui est effectué dans d'autres écoles et surtout supérieur au cadre réglementaire minimum.

Il est également souligné que les enseignants ont une formation pour mettre les enfants de l'école à l'abri.

L'ensemble de l'assemblée s'accorde sur le fait que ces formations sont un enrichissement du citoyen.

## **B. Bilan financier des actions municipales :**

Les budgets fonctionnent en année civile pour la mairie mais l'école fait le choix de l'utiliser sur les années scolaires (2 lignes sont prévues en fonction du nombre d'élèves)

Un budget de fournitures est attribué à l'école pour des achats courants. Il s'élève à 40 € par élève.

Par le biais de ce budget de fonctionnement ont été commandés des fournitures de classes (petit matériel allant jusqu'au cahier) mais également du matériel d'art visuel et des livres. Les commandes s'effectuent chez plusieurs fournisseurs comme Lacoste, Pichon (aucun marché public unique n'est mis en place pour les fournitures) ou la librairie des Danaïdes pour les livres.

À ce budget se greffent 1 000 € réservés pour la direction où des achats de fournitures ou autres sont effectués. Des achats de petit matériel commun ont été imputés sur ce budget ou du matériel de bureau.

Un achat commun est effectué pour le papier, imputé à 50 % sur le budget des classes et 50 % sur le budget de direction. L'achat s'élevait à 870 €.

La mairie offre également 4500 € pour le transport. Cette ligne est utilisée pour les transports allant jusqu'à la piscine ou pour des sorties scolaires.

Le reliquat du budget des sorties, c'est à dire 475 € a été basculé pour la classe de découverte de l'année 2022.

L'ensemble de ces budgets a été quasiment totalement utilisé.

Un budget est également présent concernant le photocopieur. Ce dernier appartient à la mairie.

Chaque copie coûte 0,0035 €. Un budget d'environ 900 € est alloué pour les copies soit plus de 1200 copies par élèves.

L'école n'atteint pas ce nombre de copies.

De plus, le budget comporte aussi une ligne spéciale fourniture enseignant. Celle-ci est plutôt destinée à du matériel très ponctuel comme des trousse d'urgences, un tout petit meuble. Elle s'élevait à 300 € ; elle a été totalement utilisée, même dépassée.

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour les crédits accordés aux élèves moussards. Concrètement, les enseignants, à travers mon intermédiaire effectuent des demandes de devis auprès des fournisseurs.

Ceux-ci sont transmis à la mairie, après vérification du budget restant par le directeur mais également l'agent comptable de la mairie.

Ensuite, les devis sont validés, ou non, par les élus en mairie afin d'engager la dépense, pour que la commande puisse être transmise. Quand la commande est réceptionnée, on vérifie bien sûr l'exactitude des produits livrés. Puis le paiement est effectué par la mairie sur présentation de la facture du fournisseur.

Mme l'Inspectrice de Circonscription mentionne qu'il s'agit d'un beau budget alloué pour l'école.

Mme Agnus ajoute qu'à ce budget de fonctionnement, un budget est présent : le socle numérique. Celui-ci s'élève à 21000 euros en termes d'équipement et 2920 € en termes de ressources pédagogiques.

Ils ont permis, comme évoqué précédemment, plusieurs achats.

### **C. Bilan financier des actions de l'APEM :**

L'APEM a offert, pour les activités scolaires, 20 euros par enfant.

Ceux-ci ont été utilisés principalement pour des bus, l'entrée pour des activités (pays des géants par exemple), des activités sur place à l'école ou pour la classe de neige.

L'équipe de l'APEM a connu un certain bouleversement suite à la rupture du lien de confiance de l'équipe avec la présidente.

Depuis, la collaboration a repris, notamment pour les différentes commandes et activités de fin d'année.

Le directeur a démontré, tout au long de l'année, à plusieurs reprises, que le travail, main dans la main avec l'ensemble des partenaires, était grandement bénéfique pour les enfants.

### **D. Préparation du bureau des élections pour l'année n+1**

Les élections des représentants des parents d'élèves sont effectuées au plus tard avant la fin de la septième semaine de l'année scolaire. Les dates sont précisées chaque année par une note de service.

Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière de ces instances participatives : ils y ont voix délibérative notamment concernant les compétences suivantes :

- vote du règlement intérieur de l'école
- adoption du projet d'école
- avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
- proposition d'un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire

Suite au vote du 1er conseil d'école, le vote s'effectuera uniquement par correspondance.

Les conditions de ce vote sont clairement indiquées dans le matériel de vote transmis aux familles. Les documents relatifs aux élections comportent :

- les bulletins de vote
- la notice explicative du vote par correspondance
- éventuellement les professions de foi
- trois enveloppes numérotées garantissant l'anonymat du vote

Les enveloppes doivent parvenir au bureau de vote avant l'heure de la clôture du scrutin soit 12h.

Le vote par correspondance peut également être transmis directement par l'élève sous pli fermé.

Le directeur attire l'attention des parents d'élèves délégués sur leur engagement quant à l'organisation matérielle de ces élections. Lors du dernier scrutin, seulement une candidate a pris du temps pour aider l'école, l'équipe trouve cela déplorable.

Une date sera transmise, à la rentrée scolaire, aux candidats afin de préparer l'organisation matérielle de l'élection.

Chacun des deux parents est électeur quelle que soit sa situation matrimoniale, sa nationalité, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.

Lorsqu'un tiers est chargé de l'éducation de l'enfant, il a le droit de voter et d'être candidat à ces élections à la place des parents.

Chaque électeur ne dispose que d'une voix, quel que soit le nombre d'enfants inscrits dans la même école ou le même établissement.

Chaque électeur est éligible sauf les personnels parents d'élèves des établissements scolaires membres de droit du conseil d'école ou d'administration et les personnes siégeant à titre (désignées par un organisme).

Les listes peuvent ne pas être complètes. Néanmoins, chaque liste doit comporter au moins deux noms de candidat et, au plus, le double du nombre de sièges à pourvoir.

L'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les 8 suppléants sont élus à la suite des 8 titulaires, dans l'ordre de présentation des candidats sur la liste.

Si, faute de candidature, les élections n'ont pas eu lieu ou si les résultats ne permettent pas d'assurer la parité du nombre de parents d'élèves avec le nombre de classes, il est procédé par tirage au sort aux désignations nécessaires parmi les parents d'élèves volontaires qui remplissent les conditions pour être éligible. Le conseil d'école est valablement constitué même si aucun représentant de parents d'élèves n'est élu ou désigné.

Les parents d'élèves délégués seront invités afin d'épauler l'école dans la gestion des élections.

Une présentation dans l'ensemble des classes, du rôle et des missions des parents d'élèves délégués, est souhaitée.

#### **IV. Organisation de la rentrée n+1 :**

##### **A. Structure de l'école :**

L'école comptera 8 classes à la rentrée scolaire prochaine. Des doubles niveaux seront présents dans une grande partie de l'école.

La répartition des élèves et donc des classes n'est pas effectuée de manière définitive dans la mesure où les effectifs varient jusqu'en septembre.

Une inquiétude totalement infondée s'est répandue chez les parents d'élèves courant avril. Elle concernait de potentielles répartitions, « affectations », d'enfants et d'enseignants, Le phénomène avait pris un peu d'ampleur et a rompu le lien de confiance tissé entre l'école et l'ensemble des acteurs.

Le travail effectué par tous, que le directeur salue, a permis de reprendre une vie scolaire sereine jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Mme l'Inspectrice de Circonscription mentionne qu'un travail sur les effectifs est réalisé à un horizon de 5 ans.

Les risques de fermeture à très court terme représentent toujours une inquiétude assez vive pour l'équipe enseignante. Un nombre assez important d'élèves quittent l'école et ces départs ne sont pas du tout compensés par un nombre important de nouvelles inscriptions en PS de maternelle. Les nouvelles constructions ainsi que l'ouverture aux dérogations ne permettent pas pour l'instant de remonter les effectifs et d'éloigner avec certitude le risque de fermeture de classe dans les prochaines années. Une seule dérogation a été accordée pour la rentrée scolaire prochaine. Deux ont été refusées car elles ne répondaient pas aux critères de la commune de Mouxy.

Il a été nécessaire de rappeler, à plusieurs reprises le rôle et la fonction de chacun : la mairie et seulement la mairie inscrit les enfants et le directeur les admet à l'école.

Une attention est portée au fait que 24 élèves maximum par classe doivent être présents en GS, CP et CE1 : préconisation nationale.

Le directeur sera déchargé à 33% soit 1 jour fixe toutes les semaines ainsi qu'un autre jour toutes les 3 semaines.

Actuellement, les effectifs prévus sont :

| <b>Cycle</b>       | <b>Nombre d'élèves par niveau prévus (non par classe)</b> |
|--------------------|-----------------------------------------------------------|
| <b>1</b>           | <b>19 PS / 23 MS / 18 GS</b>                              |
| <b>2</b>           | <b>22 CP / 31 CE1 / 27 CE2</b>                            |
| <b>3</b>           | <b>27 CM1 / 26 CM2</b>                                    |
| <b>Total : 193</b> |                                                           |

Madame Barbason et Monsieur Guichon quittent l'école. Deux nouvelles enseignantes sont nommées pour la rentrée scolaire prochaine.

Une ATSEM, détachée du Ministère de la Santé, ne devait plus exercer à l'école. Néanmoins, elle est prolongée pour une année.

L'école comptera 3 ATSEM à la rentrée étant donné que Mme Suavet sera remplacée.

## **B. Organisation de l'accueil des élèves à la rentrée scolaire prochaine en 6ème en PS :**

### **a. La rentrée des primaires :**

La rentrée est prévue le jeudi 01 septembre à 8h20.

Un temps d'accueil de la part du directeur et des enseignants est présent étant donné que le contexte sanitaire le permet. Les parents seront invités à rester à l'école durant ce temps d'accueil.

La rentrée des PS s'effectuera comme cette année scolaire. Étant donné que les élèves seront dans une classe de PS-MS, l'accueil s'effectuera en deux temps. Les MS débiteront la classe à 8h20 et les PS à 9h30.

Le directeur organise une réunion avec l'ensemble des nouveaux arrivants à l'école, mi-juin, afin de prendre contact avec l'ensemble des parents et des enfants. De plus, lors de ce temps d'échange, une visite des locaux sera également effectuée afin de permettre à tous de découvrir les lieux de rentrée.

L'enseignante des PS-MS effectuera une rencontre avec l'ensemble des PS fin juin/début juillet en fin d'après-midi.

Mme Seghir questionne la scolarisation des élèves de 2 ans et demi. La réponse apportée par le directeur, conjointement Mme l'Inspectrice de Circonscription mentionne qu'hors éducation prioritaire, il n'y a pas d'accueil des élèves de 2 ans et demi.

Mme Agnus mentionne le fait que le gouvernement annonçait aucune fermeture durant la période du COVID mais que l'école en avait bien subie une.

Mme l'Inspectrice de Circonscription précise qu'un axe est donné par le gouvernement, sur le plan national. La rectrice puis le DASEN mentionnent la marche à suivre à leur niveau (académique et départemental).

Un échange a lieu concernant les effectifs dans les classes suite à une fermeture entre Mme Vermeerbergen et Mme l'Inspectrice de circonscription.

#### **b. La rentrée des 6èmes :**

La rentrée des 6èmes au collège de secteur de Grésy-sur-Aix est prévue le 01 septembre à 9h.

Les parents demeurent sur le parvis et sont accueillis en amphithéâtre 09H15 par les équipes de Direction, de Gestion et de Vie Scolaire.

Les élèves sont rassemblés dans la cour. Ils sont pris en charge par le professeur principal, des informations sur le travail au collège, la vie scolaire, l'emploi du temps, règlement intérieur sont évoquées. Une rencontre de tous les professeurs a lieu. Le repas au restaurant scolaire est obligatoire car sa découverte fait partie du programme de la journée.

À 17h00 ? un rendez-vous avec les professeurs des enfants a lieu pour une présentation du déroulement de l'année, des évaluations ainsi qu'une présentation des disciplines.

Les élèves de 6ème n'auront pas cours le vendredi 2, leur emploi du temps s'appliquera dès le lundi 5 septembre.

Le lundi 05 septembre à 18h : une réunion pour les parents de 6èmes en amphithéâtre a lieu. Plusieurs thématiques seront évoquées : déroulement de l'année, grands temps à venir, démarche de communication école familles, et autres points fondamentaux pour l'année de 6ème et les années collège. Un temps de réponse aux questions après une semaine de vie collégienne est prévu ainsi que la prise en main des logiciels de scolarité.

#### **V. Questions diverses :**

Une réunion préparatoire à ce conseil d'école a eu lieu entre les parents d'élèves délégués et le directeur de l'école afin d'évoquer et clarifier quelques points. L'ensemble des points évoqués ont été rappelés lors du conseil d'école.

Les parents d'élèves délégués souhaitent transmettre les remerciements des parents d'élèves de l'école envers l'enseignante ayant organisé la classe de neige. Les vifs remerciements s'adressent également aux enseignants de maternelle pour leur implication et leur dynamisme dans les projets effectués ainsi qu'au directeur pour sa disponibilité et sa grande réactivité.

Un retour est également fait de leur part concernant la remplaçante de M. Guichon, où les impressions sont très positives.

Les parents d'élèves délégués ont relayé les inquiétudes des parents sur l'avenir de la classe de CE1, sur les rumeurs ayant circulé au sein de l'école. Certains parents demanderaient davantage de « transparence » de la part de la direction.

Le directeur et les enseignants ont rappelé que ce point a été évoqué en détail précédemment.

Les parents d'élèves délégués font part du souhait des parents de restaurer un véritable lien avec l'école, lien terni par les récents événements. Les parents d'élèves délégués mentionnent que c'est également le cas pour l'équipe enseignante vis-à-vis des parents. L'envie doit être partagée.

L'ensemble de l'assemblée s'accorde sur le fait que des questionnements, des réticences, des peurs ont été et sont encore présentes mais tout le monde doit avancer pour les élèves.

Il est questionné la venue, en amont, de Mme l'Inspectrice de Circonscription. Cette dernière précise que la situation était très suivie, en lien avec l'école et notamment le directeur. Lorsque des parents sollicitent Mme l'Inspectrice de Circonscription, celle-ci se rapproche de l'école pour avoir des informations sur les situations.

Les parents d'élèves délégués rappellent que les craintes et les inquiétudes étaient principalement ciblées dans une classe, le phénomène était visiblement mineur.

Les membres de l'équipe ont mentionné qu'il était en effet difficilement quantifiable de par les faits.

Un consensus est trouvé par l'ensemble des membres sur la forme inadaptée du premier mail.

Mme l'Inspectrice de Circonscription précise que l'enseignant est un enseignant reconnu par l'Éducation Nationale, évidemment compétent et apte à enseigner.

Les membres du conseil d'école s'accordent sur le fait que cette situation a fait réfléchir tant parents qu'école et ne peut se reproduire dans le futur.

Un dernier point est abordé concernant les missions des parents d'élèves délégués et leur relation avec la direction et l'équipe enseignante.

Outre les éléments déjà abordés dans ce conseil d'école, il est nécessaire de rappeler que le rôle des parents d'élèves délégués est mentionné dans les documents officiels, disponible sur le web.

À ce titre, le directeur avait même sollicité les parents d'élèves, à son arrivée, afin qu'un mot explicatif soit transmis aux parents d'élèves de l'école, mentionnant le rôle des parents d'élèves délégués. Ce document avait été élaboré, mentionnant clairement les missions des parents d'élèves délégués. Il s'appuyait sur un document que le directeur avait réalisé lors d'une précédente affectation, s'inscrivant dans un rôle inscrit au code de l'éducation (articles D111-1 à D977-2). Le rôle ne peut être autre que celui abordé.

Les relations entretenues avec l'école doivent être le plus fluides possibles et surtout basées sur la confiance mutuelle. Sans cet élément, rien n'est possible ni envisageable.

Ils occupent la fonction de relais des parents envers l'école et de l'école envers les parents. Leur positionnement ne peut en aucun cas être personnel mais collectif pour l'école. Les parents d'élèves délégués ne peuvent se positionner contre le fonctionnement de l'école. Tout le monde doit travailler et œuvrer dans la même direction : assurer les meilleures conditions de travail pour tous et la sérénité de l'école.

Ils entretiennent une relation privilégiée et directe, pour le fonctionnement de l'école, comme tous les parents, avec le directeur de l'école. Pour des cas particuliers, ils peuvent tout à fait accompagner une démarche individuelle auprès d'un enseignant et selon les éléments en informer le directeur de l'école.

Concernant la partie périscolaire, les parents souhaitent aborder un point concernant la cantine scolaire tant sur le fonctionnement administratif qu'organisationnel.

Mme Agnus mentionne qu'aucun subventionnement de la part des mairies pour la restauration scolaire n'est présent dans les communes voisines similaires à Mouxy.

La plateforme Mouxy clic, notamment la partie périscolaire, est en d'élaboration. La mise en place du logiciel s'avère assez compliquée et la remédiation aux problèmes demande un certain délai. La commune de Mouxy est commune pilote pour le déploiement de la partie

périscolaire de la plateforme. Plusieurs mairies utilisent déjà cette plateforme, sans cette partie.

Mme Agnus ajoute que le paiement par carte bancaire sera bientôt possible.

Néanmoins, il est précisé qu'un étalement des factures étant donné la gestion actuelle est tout à fait possible. Les parents peuvent contacter Mme Fastier.

Mme Agnus aborde le point des lunch box. La gestion organisationnelle d'une telle possibilité est questionnée, tout comme l'aspect social du restaurant scolaire. Néanmoins, d'un point de vue réglementaire, ceci est tout à fait possible.

Une commission des affaires scolaires va se tenir prochainement, la question sera abordée.

## **Mairie :**

### **I. Travaux réalisés par la mairie à l'école :**

Des investissements conséquents ont été réalisés par la mairie notamment l'équipement des classes 3 et 4 de volets roulants sur la façade sud-ouest de l'école afin de faire face aux chaleurs dans les classes. Ces stores permettent une isolation sur le plan thermique et surtout laisse passer la lumière naturelle dans la classe.

Les effets sont ressentis par les enfants et les enseignants.

Actuellement, 6000 € ont été investis dans le projet de la cour de récréation : panier de basket, cages de foot, tables. L'enveloppe budgétaire est de 15 000 € cette année et 10 000 € l'année scolaire prochaine.

Des travaux électriques ont également eu lieu en début d'année scolaire.

### **II. Dérogation scolaire : coordination mairie/école :**

Des critères de dérogations sont présentes dans le code de l'éducation. Ces critères sont les suivants :

- Un service périscolaire est présent dans l'école demandée en dérogation, contrairement à l'école de communale et l'enfant doit y être inscrit (contraintes familiales)
- Un frère ou une sœur est déjà scolarisé dans l'école demandée en dérogation.

- La santé de l'enfant : des soins sont à proximité de l'école demandée en dérogation

En 2019 et 2020, deux nouveaux critères ont été ajoutés :

- L'un des deux parents exerce une activité à Mouxy
- L'enfant est gardé par une assistante maternelle, ou autre personne, à Mouxy.

Il est à noter que les dérogations scolaires restent, comme le nom l'indique, exceptionnelles.

Fin du conseil d'école : 16 juin 2022 – 21h30

Le directeur,

La secrétaire de séance

Président du conseil d'école

M. Déchène-Cotillon

Mme Bonvalet

  
**École Primaire Simone Veil**

79 Chemin de l'Église  
73100 Mouxy

Tél : 04 79 61 62 05

Mail : [ce.0731063j@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0731063j@ac-grenoble.fr)

Directeur

M. Déchène-Cotillon

